

Niveau 4 (BAC)

LE MÉTIER

Concevoir et conduire des projets visant le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne

Le diplôme du BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur.

L'animation sociale correspond à différents métiers : médiateur social, animateur de quartier, animateur en centre social ou socioculturel, animateur auprès des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité, etc.

L'animateur(trice) est amené(e) à :

- Encadrer des actions d'animation sociale, des activités de découverte, d'animation et d'éducation
- Encadrer tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet
- Participer au fonctionnement de la structure dans son environnement
- Construire des progressions pédagogiques permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage
- Accompagner des publics dans la réalisation de leurs projets
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique, dans une démarche citoyenne et participative

LIEUX D'INTERVENTION

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés :

Associations, entreprises, mairies et autres collectivités territoriales, établissements accueillant des mineurs, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, etc.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure.

Ainsi l'animateur(trice) peut évoluer vers : une activité technique, l'encadrement pédagogique, la formation, une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public, la coordination puis direction d'une structure, des diplômes supérieurs (DEJEPS, DESJEPS).

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.

SE FORMER AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION SOCIALE DANS UNE OPTIQUE ÉMANCIPATRICE

BPJEPS Spécialité ANIMATEUR Mention ANIMATION SOCIALE

DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU : 4 ([RNCP 28557](#))

Arrêté du 09/11/2016 : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés ou apprentis

Aptitudes : Une aptitude aux relations ; le sens de l'animation et de l'organisation ; le sens du travail en équipe ; un équilibre physique et psychologique

DURÉE DE LA FORMATION | FORMATION EN ALTERNANCE

13 mois

630h de formation théorique
980h de formation pratique
sur terrains professionnels

RENTRÉE : 4 NOVEMBRE 2024

FIN DE FORMATION : 5 DÉCEMBRE 2025

LIEU DE FORMATION & NOMBRE DE PLACES

Nombre de places en formation continue ou en contrat d'apprentissage :

Site de Rouen (76)

IDS Normandie
Allée de Flore - BP 118
76380 Canteleu

20

places pour la rentrée 2024

CONTACT

ORIENTATION - INSCRIPTION - FINANCEMENT -
BOURSE

Référent de la formation : Nicolas Val -
02.32.83.25.05 - bpjeps@idsnormandie.fr

Secrétaire de la formation : Doris Caltot
02.32.83.25.07 - bpjeps@idsnormandie.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences en alternance (organisme de formation et stage en entreprise) prévues dans les quatre Unités Capitalisables (UC) pour l'obtention du Brevet Professionnel.

ORGANISATION ET

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique comprend :

- ✓ 980 heures de formation pratique (soit 28 semaines) en stage
- ✓ 630 heures de formation théorique (soit 18 semaines) en centre de formation.

La formation est organisée en modules rattachés aux 4 Unités (Domaines) de Formation qui permettent de valider les 4 Unités Capitalisables (UC) :

- ✓ **UF 1** : Connaissance des publics, des structures et de leur environnement (147 h)
- ✓ **UF 2** : Le projet d'animation (175 h)
- ✓ **UF 3** : Les activités et les actions d'animation (189 h)
- ✓ **UF 4** : Les outils et les techniques d'animation (119 h)

La formation pratique :

La formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (environ 980 heures) se déroule dans une ou deux structures, d'une durée minimale de 9 semaines (315 heures). Le centre de formation accompagne les étudiants dans leurs démarches de recherche de structure.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques sont multiples. Tout au long du parcours de formation, selon les objectifs d'apprentissages, le scénario pédagogique conçu par les formateurs peut comprendre des cours, des Travaux Dirigés et des Travaux Pratiques sous forme d'ateliers et de visites sur sites.

Le centre de formation privilégie les méthodes de pédagogie active, de participation collective et d'expression de la créativité. Durant toute leur formation, les étudiants bénéficient d'un accompagnement à la fois individuel et collectif de la part de l'équipe de formation.

Les ressources sont partagées sur la plateforme pédagogique mobilisée (<http://e-campus.ids.fr>).

DISPOSITIFS POUR RÉUSSIR

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Accompagnement collectif et individuel sur toute la durée de la formation par un même référent de parcours de formation en petit groupe.

ANALYSE DES PRATIQUES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Des temps réguliers d'analyse des situations de travail issues des stages permettent une réflexion en lien avec les apports théoriques dans une démarche professionnalisante et une posture éthique

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE FORMATION

<http://bit.ly/presentation-services-outils-numeriques>.
Accès à un référent numérique de proximité.

CENTRE DE RESSOURCES

Sur site et en ligne.
Avec l'appui des documentalistes.

Renforcement en français sur toute la durée de la formation et à distance

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le BPJEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- ✓ 2 UC transversales communes à toutes les spécialités qui sont celles d'animateur et d'éducateur sportif (UC1 et UC2)
- ✓ 2 UC spécifiques à la spécialité Animation sociale (UC3 et UC4)

Les épreuves de certifications sont organisées par le centre de formation et la structure d'alternance (stage).

Validation UC1 et UC2

Les épreuves des Unités Capitalisables sont :

- ✓ **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ✓ **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Pour valider les UC1 et UC2, le(la) candidat(e) transmet un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation. Ce document constitue le support d'un entretien oral.

Validation UC 3 et UC 4

Les épreuves des Unités Capitalisables sont :

- ✓ **UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- ✓ **UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Pour valider les UC 3 et UC 4, le(la) candidat(e) transmet un document présentant un cycle d'animation. Il(elle) conduit une séance d'animation auprès d'un groupe dans sa structure d'alternance. Le candidat fait l'objet d'un entretien portant sur le document et sa séance d'animation.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

L'IDS Normandie étudie les transformations de l'action sociale et du travail social, au regard des problématiques contemporaines qui concernent notamment le secteur de l'animation. Dans le cadre de ses formations, l'institut propose des approfondissements sur :

- Les questions urbaines et de médiation sociale, notamment dans les quartiers de la politique de la ville,
- Les questions liées à la participation, à la citoyenneté et au pouvoir d'agir des habitants,
- La place et le rôle de l'animation sociale auprès des personnes vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, en situation de précarité,
- L'utilisation du numérique pour les techniques d'animation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION

PRÉREQUIS

- ✓ Aucun diplôme n'est exigé.
- ✓ Le(la) candidat(e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE niveau 1 ou 2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité.
- ✓ Le(la) candidat(e) doit être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Les candidats titulaires d'un diplôme figurant dans la liste suivante sont dispensés de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe : BAPAAAT, CQP « Animateur Périscolaire », CQP « Animateur de loisirs Sportifs », BAFA, BAFD, BAC PRO SPVL, BAC PRO Agricole (Toute Option), BP délivré par Le Ministre de l'agriculture, BPJEPS, BAC PRO ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DEAS, DEAMP, DEAES, DEAP, CAP « Petite Enfance », BEP « Carrières Sanitaires et Sociales », BÉPA « Services Aux Personnes », TP AMIS, TP TMS, DE ME, DE TISF.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- ✓ Remplir et envoyer un dossier de candidature avec les pièces demandées
- ✓ Valider l'épreuve d'admission (entretien oral)
- ✓ Bénéficier d'un financement

Les épreuves d'admission sont:

- ✓ La validation du dossier d'inscription : vérification des prérequis et des pièces justificatives, étude du CV et des écrits figurant dans le dossier
- ✓ Un entretien oral individuel de 40 minutes destiné à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats

Concernant la référence handicap, où la demande d'aménagement cela doit être faite par le candidat en amont de son dépôt de dossier de candidature

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Des dispenses de certification et des allègements sont prévus par l'arrêté du 9 novembre 2016 (annexe VI).

Les candidats sélectionnés qui désirent obtenir des allègements, peuvent prendre rendez-vous auprès du service admission qui informe les candidats des modifications de tarification possibles de la formation avec allègements.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La formation peut être réalisée en contrat d'apprentissage avec un centre de formation des apprentis partenaire.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le CFAPSS.

COÛT

ÉPREUVES DE SÉLECTION (validation de l'écrit + oral) : 55 €

(demandeurs d'emplois ou étudiants à l'inscription : 25 €)

FORMATION (13 mois) : 10€ par heure de formation théorique soit 6300 € le coût pédagogique en 2024

FINANCEMENT

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'un financement :

- Contrat d'apprentissage ;
- Contrat de professionnalisation ;
- Dispositif SESAME (jusqu'à 25 ans, et sur critères sociaux notamment)
- Compte personnel de formation ;
- CPF de transition professionnel ;
- Plan de développement de compétences (employeur) ;
- Un Opérateur de compétences (OPCO) via l'employeur ;
- La reconversion ou la promotion par alternance (Pro-A) ;
- Le congé de formation professionnel (secteur public) ;
- Les aides du conseil régional (dispositif « Une formation, un emploi ») ;
- Les aides de Pôle Emploi (AIF/ AREF etc.) ;
- L'aide de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

Nous vous invitons à vous renseigner sur les modes de financement possibles auprès du référent de la formation.

CALENDRIER D'ADMISSION

Clôture des inscriptions :

Lundi 30 septembre 2024

Fin des épreuves d'admission (orale) :

Mercredi 2 octobre 2024

Résultats définitifs des admissions :

Vendredi 4 octobre 2024

Entretiens de positionnement (en début de formation) :

Du 12 au 15 novembre 2024

INSCRIPTION

Téléchargez le dossier de candidature :

<https://bit.ly/di-bpjeps-as>

à envoyer avec les pièces demandées à :

bpjeps@idsnormandie.fr

AUTRES INFORMATIONS

Référent Handicap : referent.handicap@idsnormandie.fr

Validation des Acquis de l'Expérience : vae@idsnormandie.fr

Référent numérique : sun@idsnormandie.fr

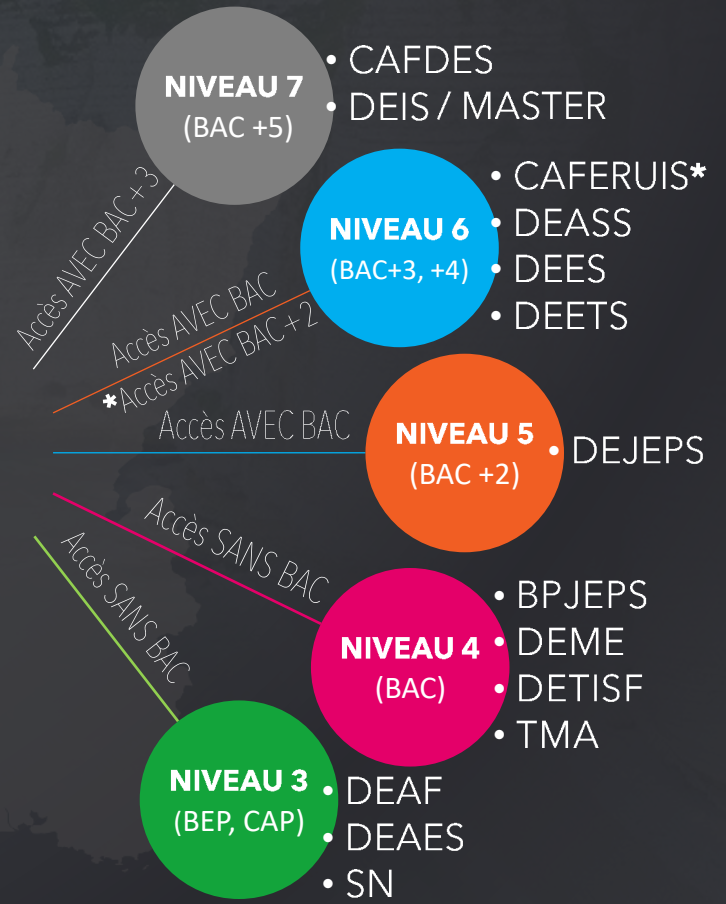
● **Rouen**

L'IDS NORMANDIE PROPOSE
DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES
DANS LE SECTEUR SOCIAL
CHAMPS SOCIAL - MEDICO-SOCIAL & ANIMATION SOCIALE
ALLANT DU NIVEAU 3 AU NIVEAU 7



Nos formations se déroulent
partiellement à distance

Classe virtuelle - activité - ressource - collaboration
forum de cours - production - tutorat



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACOUIS DE L'EXPIRIENCE

Validation des Acquis de l'expérience - VAE

Formations
CERTIFIANTES

Formations
DIPLOMANTES

Formations
EN ALTERNANCE